Le Sud-Ouest
Montréal

ORDONNANCE ÉDICTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Exemption en matière d'unité de stationnement –
801, rue Sainte-Marguerite

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance du 10 décembre 2018, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement concernant les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984, modifié), afin d'exempter le propriétaire du bâtiment situé au 801, rue Sainte-Marguerite, de l'obligation de fournir deux (2) unités de stationnement, dans le cadre de l'agrandissement du bâtiment existant.

Cette ordonnance est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 11 décembre 2018

La secrétaire d'arrondissement substitut
Daphné Claude